



Délibération
DAFU/RH-CP

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20201221-2020_171DENVOIE-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

2020-171. DENOMINATION DE VOIES DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 30

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara

Excusés ayant donné pouvoir : 5

BUFFET Martine à Evelyne PARISI, CATROU Rémy à Florence BETIZEAU, DELCROIX Charles à BERDAI Ammar, DIETZ Pierre à CHABOREL Sabriba, GUENON Delphine à TORCHUT Véronique

Secrétaire de séance : CALLAUD Philippe

Date de la convocation : 15 décembre 2020

Date d'affichage : **23 DEC. 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté municipal délivré le 3 avril 2019 autorisant la société Foncier Conseil à aménager un lotissement de 78 lots à bâtir, rue de Chermignac, lieudit Sur Moreau,

Vu l'arrêté municipal délivré le 14 février 2020 autorisant divers modifications du permis d'aménager déposé par la société Foncier Conseil,

Vu l'arrêté municipal délivré le 20 décembre 2019 autorisant la société SC2I à aménager le lotissement dénommé les chênes verts de 47 lots à bâtir, chemin de Magézy,

Vu l'arrêté municipal délivré le 25 novembre 2020 autorisant divers modifications du permis d'aménager déposé par la société SC2I,



Considérant que ces deux opérations sont en cours d'aménagement et en cours de commercialisation,

Considérant que pour le projet rue de Chermignac, lieudit Sur Moreau, il y a lieu de dénommer la voie de la tranche 1,

Considérant que pour le projet chemin de Magézy, il y a lieu de dénommer la voie de la tranche 1 et l'impasse.

Considérant que les deux aménageurs ont sollicité les services de la commune pour dénommer ces voies nouvelles desservant ces opérations d'aménagement,

Considérant que pour le lotissement rue de Chermignac au lieudit Sur Moreau, il est proposé de rendre hommage au Colonel Arnaud Beltrame décédé après s'être volontairement substitué à un otage lors de l'attaque terroriste du 23 mars 2018 à Trèbes (Aude) en dénommant la voie rue du Colonel Arnaud Beltrame comme indiqué sur le plan joint en annexe 1.

Considérant que pour le lotissement les chênes verts chemin de Magézy il est proposé de rendre hommage à une personnalité saintaise et de dénommer la voie de la tranche 1 et l'impasse de la façon suivante et conformément au plan joint en annexe 2 :

- Rue Ulysse Gorrin (1894-1965) : instituteur à Saintes c'est également un peintre né à Meursac et décédé à Saintes. Il a peint les côtes de Bretagne et de Charente Maritime. Il fut fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1951. Certaines de ses œuvres sont exposées dans les musées Saintais notamment la Charente à Saintes et Cathédrale Saint Pierre de Saintes.
- Impasse Ulysse Gorrin.

Considérant l'accord des aménageurs sur les propositions présentées par la commune,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- Sur le choix des dénominations de voies de la manière suivante :
Pour le lotissement rue de Chermignac, lieudit Sur Moreau et comme indiqué sur le plan joint en annexe 1 : rue du Colonel Arnaud Beltrame.

Pour le lotissement les Chênes verts chemin de Magézy et comme indiqué sur le plan joint en annexe 2 :

- 1/ Rue Ulysse Gorrin.
- 2/ Impasse Ulysse Gorrin.

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

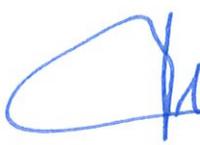
Pour l'adoption : 31

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 4 (ARNAUD Dominique, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLETT Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

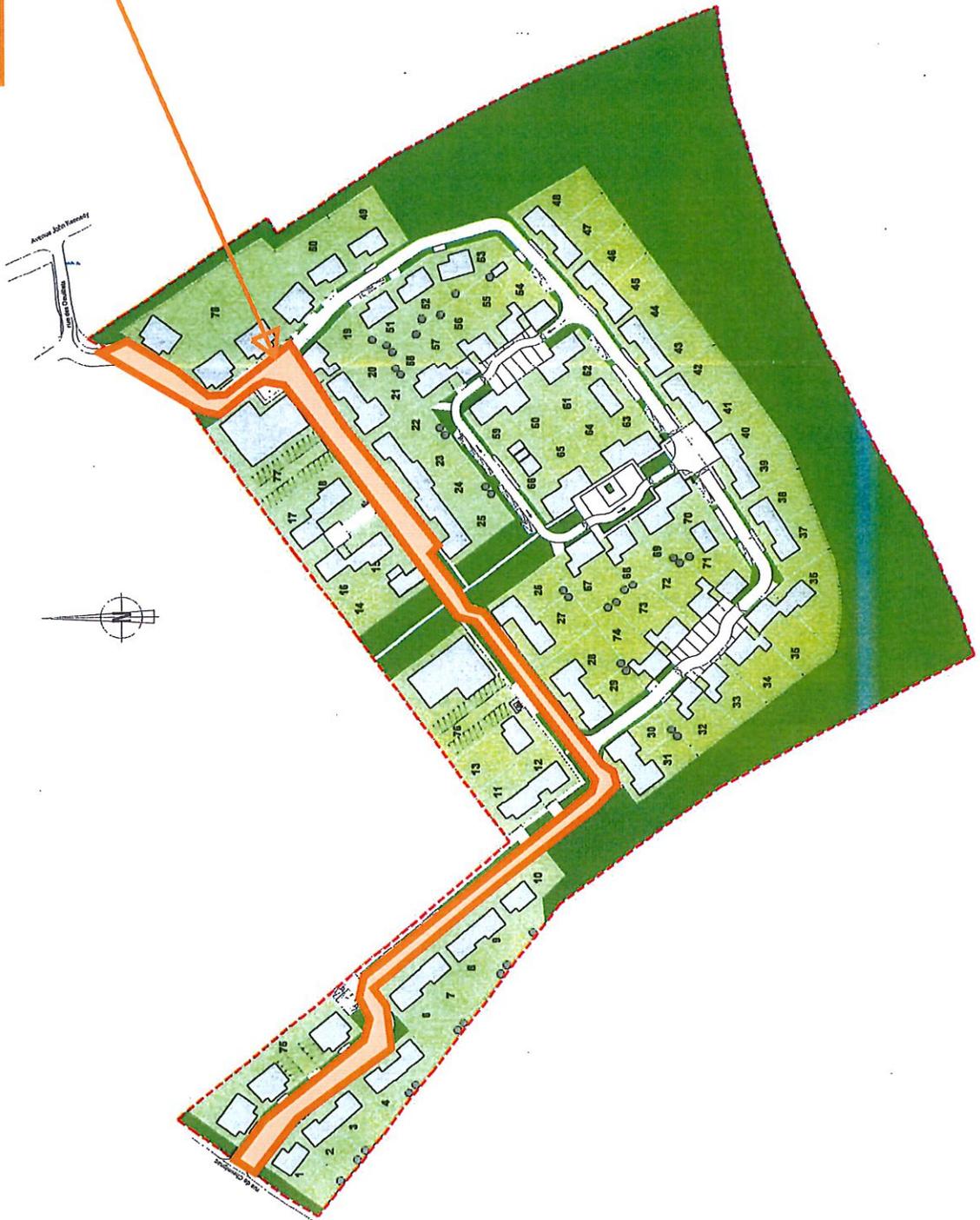
Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Rue du Colonel Arnaud BELTRAME



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE - MARITIME

COMMUNE DE SAINTES
 "SUR-MOREAU"
 Association en vertu de l'article 1833 du Code de Commerce
 Rue de Cherrignac / rue des Collets - 17100 SAINTES

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
 Reçu en préfecture le 23/12/2020
 Affiché le
 ID : 017-211704150-20201221-2020_171DENVOIE-DE

PERMIS D'AMENAGER	
MATRI. COUSAGE FONCIER CONSEIL 21 bis, rue de Charente - 8500 PORTNAU Tél : 05 49 82 23 23 - Fax : 05 49 82 23 14	ARCHITECTES / JURISTES SELARU H. & FOU MONT - J.F. 4, rue de Jeanne Poitevin - 85000 BOURGNEUF Tél : 05 49 82 23 23
SYNERGEO 21, rue de la République - 85000 PORTNAU Tél : 05 49 82 23 23 - Fax : 05 49 82 23 14	BEI
HYPOTHESE D'IMPLANTATION DU BÂTI	
DATE : Décembre 2018	ECHELLE : 1/1000
DATE MODIFICATIONS	Signature: FOU MONT

Chemin de Magézy
LOTISSEMENT " Les Chênes Verts "



3 Boulevard Jacques Callot
17000 SAINT-MARTIN
T : 05 46 22 23 24
www.ulysses-gorrin.com



Géométrie, Aménagement, Urbanisme
17000 SAINT-MARTIN
T : 05 46 22 23 24
www.ulysses-gorrin.com

Rue Ulysse GORRIN
 Impasse Ulysse GORRIN